

→ **Un chèque** pour le règlement des droits d'inscription et de la sécurité sociale étudiante à l'ordre de « L'Agent Comptable de l'INU Champollion » ou **paiement par carte bleue. Important : pas de paiement en numéraire.**

→ Copie de l'**attestation d'affiliation à la sécurité sociale** étudiant, organisme LMDE ou VITTAVI

Ou : le justificatif de la personne qui couvre l'étudiant(e)

Ou : l'attestation de sécurité sociale « Salarié » et le contrat de travail du 01/09/2016 au 31/08/2017

(si 150 heures par trimestre ou 600 heures / an de travail) et vos 3 derniers bulletins de salaire

→ Copie obligatoire de l'**Attestation d'assurance responsabilité civile** comprise dans votre assurance habitation ou celle de vos parents précisant votre nom et prénom et couvrant l'année universitaire du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 ou en cours de validité.

→ Pour les boursier(e)s de l'enseignement supérieur : l'intégralité de **votre avis conditionnel de bourse 2016/2017** (original + copie) OU copie de la demande de DSE OU tout autre document prouvant que la demande a bien été effectuée.

→ Vous avez obtenu d'autres diplômes, joindre obligatoirement la photocopie de tous vos diplômes ou de vos relevés de notes pour vérification des données auprès du CROUS.

→ Pour les étudiant(e)s de STAPS et LP SSMH : un **certificat médical** de moins de 3 mois autorisant la pratique d'activités sportives et **le diplôme du PSC1 (STAPS)**

→ Pour les étudiant(e)s en enjambement sur 2 années : copie du **Contrat d'Etude Personnalisé (CEP)** ou autorisation provisoire d'inscription sur double niveau à récupérer auprès de votre scolarité pédagogique.

Eventuellement, si vous êtes :

→ Sportif(ve) de haut niveau : attestation du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour 2016 – 2017.

→ Etudiant(e) handicapé(e) : votre carte d'invalidité.

→ Déjà inscrit(e) en parallèle dans un autre établissement : certificat d'inscription et justificatif du paiement éventuel de la sécurité sociale étudiante.

→ En possession d'une Validation d'Acquis: joindre la copie de la décision d'admission.

→ Etudiant(e) étranger(e) bénéficiant d'un visa étudiant : remettre la « fiche navette » délivrée par le service des Relations Internationales du CUFR Champollion + copie du titre de séjour statut étudiant en cours de validité.

→ Boursier(e) du Gouvernement Français : copie de l'attestation de bourse 2016 – 2017.

→ Réfugié(e) politique ou apatride: titre de séjour statut réfugié politique ou demandeur d'asile.

→ Pupille de la Nation : joindre l'original de l'attestation de la D.D.A.S.S datant de moins de 3 mois.

*Scolarité Campus d'Albi
Place de Verdun
81012 Albi Cedex 9
Tél : 05 63 48 17 17*

contact.albi@univ-jfc.fr

*Scolarité Campus Castres
Rue Firmin Oulès
81100 Castres
Tél : 05 63 51 24 01*

contact.castres@univ-jfc.fr

*Scolarité Campus de Rodez
Avenue de l'Europe B.P. 3219
12032 Rodez Cedex 9
Tél : 05 65 73 36 50*

contact.rodez@univ-jfc.fr